



**Commission de l'attractivité, du développement  
du département et des relations institutionnelles**

**530 - Soutien à l'enseignement  
supérieur et à la recherche**

**Proposition de projet de convention de  
financement Campus des Technologies  
Médicales - Projet Technoparc**

**Rapport n° CD/2017/003**

**Service Chef de file :**

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

En application du Contrat de Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg approuvé par la Commission Permanente du Conseil Départemental lors de sa réunion du 4 Avril 2016, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver le projet de convention de financement relative à l'acquisition de terrains sur le site l'Hôpital Civil dans la perspective de leur aménagement en Technoparc.

Ce projet constitue un axe du Campus des Technologies Médicales (Nextmed) porté par l'Eurométropole de Strasbourg.

Contexte : L'Eurométropole de Strasbourg pilote, en partenariat avec le Pôle de Compétitivité Alsace Biovalley, l'Université de Strasbourg et les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS), un projet de création d'un Campus des Technologies Médicales (Nextmed) sur le site historique des Hospices Civils. En concourant à la coordination d'acteurs multidisciplinaires reconnus en matière de soins, de recherche et de formation, ce projet permettra à Strasbourg de se positionner comme centre d'excellence constituant un contexte optimal du développement jusqu'à la mise sur le marché et l'évaluation des technologies médicales et chirurgicales du futur.

Alors que le marché des technologies médicales est en plein essor (croissance moyenne de 8% par an), ce projet bénéficie d'un soutien national (labellisations du programme d'investissement d'avenir et French TECH), d'une reconnaissance internationale de l'expertise des équipes à travers notamment l'IRCAD du professeur Marescaux et de la proximité d'un marché allemand très dynamique avec ses entreprises de pointe. La feuille de route du Campus est ambitieuse : implanter 50 entreprises (grands industriels comme Siemens ou Medtronic et des start-up), créer 1 300 emplois hautement qualifiés et former 10 000 professionnels par an.

Le Campus des technologies médicales se structure autour de 3 programmes : l'Institut Hospitalo-Universitaire spécialisé dans la chirurgie guidée par image, la création d'un Institut dédié au développement de nouveaux dispositifs médicaux implantables, piloté par l'Institut Carnot MICA (Materials Institute Carnot Alsace), et 4 sites pour accueillir des entreprises spécialisées dans les technologies médicales : le Biocluster des Haras, la pépinière d'entreprises innovantes PH8, l'IRCAD 2 et le Technoparc.

Le projet Technoparc : Une des phases du Campus TechMed consiste en le réaménagement d'un secteur de 1,48 hectares en un pôle d'activités en lien avec l'hôpital et le tertiaire médical. C'est sur cette emprise que sera créé le Technoparc, site principal d'accueil des entreprises du Campus, dédié au secteur des technologies médicales.

Les principaux objectifs du projet sont :

- La création d'une offre d'accueil, sur environ 3.000 m<sup>2</sup> pour des entreprises en lien avec l'hôpital, actives dans le champ du domaine médical et du numérique de la santé.
- La création d'une offre d'accueil spécifique pour les entreprises en sortie de pépinière
- Une programmation adaptée (bureaux et laboratoires ainsi que bâtiments modulables et évolutifs).

Sur cette surface seront réhabilités le Pavillon Blum et le bâtiment OrI, ainsi que créés 20.000 m<sup>2</sup> de programmes neufs.

Depuis 2013 l'Eurométropole a engagé une mission d'études pré-opérationnelles et de programmation à l'échelle du campus, ainsi qu'en 2015 une expertise juridique et financière. A l'issue de ces démarches, une consultation d'aménageur par voie de concession sera lancée début 2017. Cette mise en concurrence durera 12 mois. L'Eurométropole a acquis début 2016 la parcelle de 1,48 ha au prix de 6 M€.

Financement départemental : Depuis 25 ans, le Département du Bas-Rhin intervient fortement pour favoriser l'attractivité et le rayonnement des activités universitaires et de recherche à Strasbourg, et encourager le transfert de technologies auprès des entreprises de tout le territoire. Depuis 2009 il a investi près de 70 M€ pour construire et rénover des bâtiments universitaires et de recherche, acquérir des équipements scientifiques modernes, améliorer les conditions d'hébergement et de restauration des étudiants, et pour attirer des chercheurs de renommée internationale.

Le Département a déjà contribué à financer l'IHU (10 M€), l'IRCAD 2 (0,75 M€) et le Biocluster des Haras (0,666 M€).

Une participation départementale à la réalisation du Technoparc à hauteur de 1,5 M€ a été prévue dans le Contrat de Territoire de l'Eurométropole 2015-2016 adopté lors de la réunion Commission Permanente du 4 Avril 2016 (N° CP/2016/111).

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>
CTEMS	P 2016 CTEMS CAMPUS TECHMED	1 500 000€	1 500 000€

Lors de sa réunion du 2 Février 2017, la Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles a donné un avis favorable sur ce projet de convention et sa proposition au Conseil Départemental.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

- *décide d'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg une subvention d'un montant de 1.500.000 Euros pour les acquisitions foncières du futur Technoparc, en vue de son aménagement sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg, sur le site des Hospices Civils de Strasbourg, en application du contrat de territoire 2015-2016 conclu entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole ;*

*- approuve les termes du projet de convention relatif à cette opération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg, tel qu'annexé à la présente délibération ;*

*- autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 07/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY